

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 13 janvier 2014 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Derek Grilli, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Guillaume Roberge, maire suppléant de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2014-01-01

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et du 9 décembre 2013;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Nomination sécurité civile;
6. Création comité de pilotage pour le MADA;
7. Adoption du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2012;
8. Escompte de financement sur émission de billets 2006-254;
9. Inscription formation Introduction à la sécurité civile de la Croix Rouge;
10. Inscription formation des élus;
11. Date pour la séance d'adoption du budget;
12. Réclamation M. Ratté – bris de souffleuse;
13. Contestation facture de branchement aqueduc de M. Dubois;
14. Demande de remboursement de loisirs Chantal Bouthillette;
15. Demande de remboursement de loisirs Pierre Fisette;
16. Questions de l'assemblée;
17. Affaires nouvelles;
 - 17.1 Approbation du paiement de la MTQ à St-Pierre Tremblay;
 - 17.2 Avis de Motion pour règlement 2014-297 concernant le code d'éthique des élus;
18. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET 9 DÉCEMBRE 2013

2014-01-02

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2013;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,

Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2013, et que le procès verbal du 2 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2014-01-03

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 9 décembre 2013;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2013, et que le procès verbal du 9 décembre 2013 soit adopté tel que présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

M. Réjean Ratté s'informe des règles stipulées au contrat de déneigement concernant l'épandage d'abrasifs. M. Ratté apporte au conseil un sceau de pierres qui auraient été ramassées dans la rue Beaugard, suite aux opérations d'épandage, et qui dépassent les normes prescrites.

Le conseil avise M. Ratté que des vérifications régulières sont effectuées par l'employé de voirie et que des vérifications supplémentaires ont été faites par l'inspecteur et l'employé municipal responsable de la voirie suite à ses plaintes du 16 et du 20 décembre, et que l'entrepreneur responsable du déneigement a également été avisé de la situation.

Le conseil avise également M. Ratté que la municipalité lui enverra une lettre en réponse à sa réclamation pour le bris de sa souffleuse et des éléments apportés à la présente séance, et qu'une lettre sera aussi envoyé à l'entrepreneur en déneigement afin de lui rappeler ses obligations mentionnées au contrat. De plus, la municipalité enverra son inspecteur vérifier l'approvisionnement en sable de l'entrepreneur afin d'en certifier la qualité.

Le conseil remercie M. Ratté pour les informations apportées.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2014-01-04

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 13 janvier 2014, telle que modifiée, pour un montant de 22,835.58\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201400001 à #201400019) dont les chèques sont contresignés par le maire (maire suppléant) et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. NOMINATION SÉCURITÉ CIVILE

2014-01-05

Attendu que le comité intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt souhaite la présence des directeurs généraux et des directrices générales au sein du comité;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le directeur général de la municipalité, M. François Paquette, soit nommé délégué du Village de Lawrenceville auprès du comité intermunicipal de sécurité civile de la région de Valcourt;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

6. CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA DÉMARCHE MADA

2014-01-06

Attendu que la municipalité de Lawrenceville a entreprise des démarches afin de se doté d'une politique pour les aînés dans le cadre du programme MADA;

Attendu que des subventions ont été accordées et qu'une entente a été signée;

Attendu que la démarche nécessite la formation d'un comité de pilotage comprenant obligatoirement 2 aînés;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Aline Alain,

Que le responsable du projet, M. Derek Grilli, et que le directeur général, M. François Paquette procède aux invitations et que le comité de pilotage soit créé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

7. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2012

2014-01-07

Attendu que M. François Paquette présente au conseil municipal du Village de Lawrenceville, ce 13 janvier 2014, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (2012) qui a été validé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 6 janvier 2014;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (2012);

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (2012).

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. ESCOMPTE DE FINANCEMENT SUR ÉMISSION DE BILLETS 2006-254

2014-01-08

Attendu que la municipalité du Village de Lawrenceville a accepté l'offre de la Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt du 26 novembre 2013 au montant 321 000\$ par billet en vertu du règlement numéro 2006-254 au prix de 98.32700 (montant reçu de 315,629.67\$);

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la Municipalité de Lawrenceville s'approprie, à même le fonds de surplus accumulé libre, la somme de 5,370.33\$ afin de combler le montant initial de l'emprunt qui est de 321,000.00\$

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

9. FORMATION INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE DE LA CROIX ROUGE

2013-01-09

Attendu qu'une formation d'introduction à la sécurité civile est organisée par le comité de sécurité civile de Valcourt et régions;

Attendu que cette formation aura lieu le mardi 11 février à 18h30 à Valcourt;

Attendu que les délégués à la sécurité civile, M. Derek Grilli et M. François Paquette, devraient être formés aux rudiments de base de la sécurité civile;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que la municipalité du Village de Lawrenceville procède à l'inscription de M. François Paquette et de M. Derek Grilli (ou M. Claude Jeanson en cas d'impossibilité de M. Grilli) à la formation d'introduction à la sécurité civile,

Que la municipalité assume les coûts de cette formation.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. INSCRIPTION FORMATION DES ÉLUS

2014-01-10

Attendu que la conseillère Aline Alain à manifesté son intention de participer à la formation L'Organisation Municipale, offerte aux nouveaux élus;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que le directeur général procède à l'inscription de Mme Alain à la formation sur l'organisation municipale du 25 janvier 2014 à Bromont;

Que la municipalité assume les coûts de cette formation;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

11. DATE POUR LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET

Le conseil municipal fixe la date de la séance extraordinaire du conseil réservé à l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation au 27 janvier 2014, à 19h00 (à être confirmée).

12. RÉCLAMATION DE M.RATTÉ POUR LE BRIS DE SA SOUFFLEUSE

Le conseil accuse réception de la demande de M. Réjean Ratté. Un accusé de réception écrit sera envoyé à M. Ratté. Le conseil attendra le résultat des vérifications de l'inspecteur et de l'officier de voirie avant de rendre une décision.

13. CONTESTATION DE LA FACTURE DE BRANCHEMENT À L'AQUEDUC DE M. DUBOIS

Le Conseil prend connaissance de la contestation de M. Dubois. Le conseil demande au directeur général de répondre par écrit à M. Dubois à l'effet que la municipalité n'est pas responsable du changement de tarification pour les travaux de raccordement à l'aqueduc. La municipalité demande à M. Dubois de régler sa facture et de diriger sa réclamation vers les responsables des travaux effectués.

14. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOISIRS POUR CHANTAL BOUTHILLETTE

Le paiement du remboursement à Mme Chantal Bouthillette a été approuvé lors de l'adoption des comptes à payer au point quatre du présent ordre du jour. Le remboursement à Mme Bouthillette de 125.00\$, représentant les frais admissibles de loisirs soumis par cette dernière sera émis.

15. DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LOISIRS POUR PIERRE FISSETTE

Le paiement du remboursement à M. Pierre Fisette a été approuvé lors de l'adoption des comptes à payer au point quatre du présent ordre du jour. Le remboursement à M. Fisette de 81.63\$, représentant les frais admissibles de loisirs soumis par ce dernier sera émis.

16. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

17. AFFAIRES NOUVELLES

2014-01-11

17.1 APPROBATION DU PAIEMENT DU MTQ À ST-PIERRE TREMBLAY

Attendu que la municipalité et le Ministère des Transports ont exécuté conjointement les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Principale (route 243), dossier #LAUM-014;

Attendu que la municipalité a assumé la maîtrise d'œuvre des travaux;

Attendu que la municipalité a reçu et approuvé, pour recommandation de paiement final le décompte final #4 préparé par Les Services EXP, et la facture 011624 d'Excavation St-Pierre & Tremblay adressée au Ministère des Transports;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson;
Appuyé par le conseiller Éric Bossé;

Que la municipalité de Lawrenceville recommande au Ministère des Transports le paiement de la facture 011624 d'Excavation St-Pierre Tremblay au montant de 52,006.18\$ selon le décompte final #4 préparé par Les Services EXP.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

17.2 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-297, CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Le conseiller Éric Bossé, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, d'énoncer les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme et d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil de la municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle des règles déontologiques applicables.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-01-12

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 20h30, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général